

Compte rendu de la réunion du Comité directeur du Codep68

Mardi 7 juillet 2020

À la salle de réunion du Club de Plongée Sportive à Rixheim

Les personnes présentes du Comité Directeur et Commissions :

Rémy HELLER - Jean-Michel SCIUS - Pascale CÊTRE - François CÊTRE - Guy ACKER - Céline BARDET - Olivia FRICKER - Anne-Claire HELLER - Sylvie HIRN.

Absents excusés :

William HURST - Nathalie BONFIL - Anne EVRARD - Pascal HECTOR - Sylvie HEGY - Christophe PERRIER - Arnaud PONCHE - Raoul RINNER.

Le Président accueille les membres du Comité et remercie le CPS pour son accueil.

Chemises et polos Codep 68

Les nouveaux polos et chemises ont été distribués aux membres du Comité.

Demandes de médailles

Deux demandes de médailles ont été transmises par le TPM au Président du Codep68.

Subventions

Subvention reçue

Le département du Haut-Rhin nous a versé comme chaque année la somme de 1 957 €

Demandes de subvention ANS (ex CNDS).

Il n'y a pas eu de demande de clubs cette année.

Subventions demandées par le Codep 68: 8 700 €

- Formation cadres : 3 000 €
- Formation cadres Handisub : 3 000 €
- Entraînement compétiteurs et moniteurs d'apnée : 1 500 €
- Féminisation des cadres en plongée : 1 200 €

Appel à projet Handicap : proposition d'achat de masques faciaux.

Trésorerie

Suite à l'épidémie de covid, il y a eu très peu de dépenses depuis le début de l'exercice comptable.

Solde de trésorerie au 07/07/2020

Compte courant 11 570,29 €

Compte épargne 23 869,97 €

Comme demandé par la FFESSM, l'exercice comptable s'arrêtera cette année au 31 aout 2020.
Le Codep 68 entérine la décision nationale pour le Comité départemental.

L'exercice comptable défini dans les nouveaux statuts sera aligné automatiquement sur celui de la FFESSM.

Bilan actuel par commission :

2020	Réalisé			Prévisionnel			Reste à dépenser /budget (6)-(3)	% budget
	Dépenses -1	Recettes -2	Bilan (3)=(2)-(1)	Dépenses	Recettes	Bilan		
Apnée	912	300	-612	2 300	1 100	-1 200	588	51%
Féminisation	0	0	0	600	100	-500	500	0%
Fonct.	495	2 957	2 462	4 141	10 000	5 859	-3 397	42%
Hockey	0	0	0	1 810	0	-1 810	1 810	0%
Matériel	282	71	-212	700	0	-700	488	30%
Nap	0	0	0	0	0	0	0	0%
Photo-vidéo	697	285	-412	4 982	4 050	-932	520	44%
PSP	0	0	0	750	100	-650	650	0%
Secourisme	204	0	-204	670	1 550	880	-1 084	-23%
Spéléo.	76	0	-76	940	168	-772	696	10%
Technique	258	0	-258	2 400	2 200	-200	-58	129%
	Réalisé			Prévisionnel			Solde	
	Dépenses	Recettes	Bilan	Dépenses	Recettes	Budget		
TOTAL :	2 923,24	3 612,59	689,35	19 293	19 293	0	689	

Ce bilan inclut la subvention de 1 957€ du département et le remboursement de 1 000€ de la FROG. Suite aux activités qui n'ont pas pu avoir lieu à cause du Covid, des subventions non encore versées et de l'arrêt des comptes au 31 aout, le Réalisé et le Prévisionnel ne seront pas comparables pour cet exercice 2020 raccourci.

Assemblées générales du Codep 68

La modification des statuts est devenue indispensable pour pouvoir organiser les élections de 2020. Deux assemblées générales ont été fixées par le Comité :

- Assemblée Générale Extraordinaire pour changement des Statuts, RI et RF le mardi 15 septembre à 19h30.
- Assemblée Générale Élective le lundi 12 octobre 2020 à 19h30.

Modification des Statuts, Règlement Intérieur et Règlement Financier

Les propositions de nouveaux statuts, RI et RF ont été discutées à la réunion.

Ils sont basés sur les documents officiels de la FFESSM et adaptés à l'Alsace et avec prise en compte de nos règles actuelles plus souples que le texte de base (exemple : délais maximum).

Certaines parties redondantes ou ne concernant pas le Codep68 ont été supprimées.

Le nombre de membres minimum du Comité directeur a été réduit de 20 à 12.

N'ayant pas de SCA dans le département, les règles les concernant ont été mises sous condition (« s'il existe »).

Le scrutin uninominal a été conservé.

Précision dans les statuts des autorisations bancaires du président et du Trésorier.

Nomination d'un président adjoint

Depuis le décès de Michel Wermuth, il n'y a plus de président adjoint.

Le Comité Directeur a discuté de son remplacement en cas de vacance de la présidence.

Céline Bardet s'est portée candidate pour compléter le bureau.

Information post réunion : la nomination d'un membre du bureau ne peut se faire que par une élection à bulletin secret (cf statuts).

Le vote à bulletin secret ne pouvait être organisé avec une partie des membres du Comité en vision conférence et l'autre en présentiel.

En cas de vacance du Président et du Président adjoint, les statuts prévoient une élection d'un membre du Bureau élu au scrutin secret par le Comité Directeur. Le cas étant couvert, la composition actuelle du bureau peut être maintenue jusqu'à l'AG électorale du 12 octobre 2020.

Divers

L'ACA Colmar a 2 nouveaux Guides de palanquée. Félicitations aux lauréats

L'ACA Colmar réédite les animations à la Base nautique de Colmar - Houssen :

- Déclic en liberté (rassemblement de photographes et vidéastes) le samedi 3 octobre
- Chasse au trésor le dimanche 4 octobre 2020.

Prochaine réunion

Assemblée Générale Extraordinaire du Codep68 le mardi 15 septembre 2020 à 19h30.

Lieu à confirmer. Proposition : Club house Peugeot à Sausheim.



Rémy Heller
Président



Jean Michel Scius
Secrétaire